FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
COMMISSION D'HOMOLOGATION
Demande de Transfert

Date de la demande de transfert :….. / ….. / 20…. **Cas CH20…… / …….**

Identification du demandeur

Nom : ……..Prénom :……...
Numéro de licence : ……
Club Actuel : ……Code club : ……Ligue : ……..
Club de transfert : …… Code club : ……Ligue : ……..
Adresse du demandeur : ……
Code postal …….. Ville ……..
Adresse mail : ……

Explications et éléments portés à la connaissance de la Commission d'Homologation

Motif du changement de club : ……
……
……
Avez-vous l'accord du président de votre club ? : ……...
Remarque : l'accord est obligatoire et doit être transmis à la Commission d'homologation.
Avez-vous joué en équipe cette saison ? Si oui, dans quelle division ?
……
……
……
Eléments complémentaires : ……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
* vous pouvez joindre à ce document tout élément supplémentaire en le mentionnant.

Décision de la Commission d'Homologation

……
……

Selon l'article 7.5.1 du Règlement Intérieur de la FFE, les décisions de la Commission d'Homologation sont ***irrévocables, sauf production d'éléments nouveaux « a posteriori ».*** *Dans ce dernier cas, la réclamation sera examinée par la Commission d'Appels Sportifs dont la décision n'aura pas d'effet rétroactif et ne sanctionnera pas le Club. La situation du joueur pourra être rectifiée pour la fin de la saison.*

Destinataires : intéressés, FFE CH, FFE CAS éventuellement

Dominique Dervieux – Président de la Commission d'Homologation
ddtm.dervieux@laposte.net